

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE
BourSAC – Bourse d'animation culturelle – catégorie 2

L'Université de Saint-Boniface décerne annuellement aux étudiantes et aux étudiants des bourses en guise de reconnaissance de leur réussite exceptionnelle. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la liste complète des critères d'admissibilité et des documents à joindre au formulaire, le cas échéant.

Nom de famille :	
Prénom(s) :	
Adresse :	
Ville et province :	
Code postal :	
Courriel :	
N° de téléphone :	
N° d'étudiant USB :	

J'atteste, par la présente, avoir lu et compris les critères d'admissibilité de cette bourse. De plus, je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à mes connaissances, complets et exacts.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Déclaration relative aux renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* sont utilisés à des fins de gestion des dossiers de bourses de besoin financier. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (237-1818, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.

BourSAC – Bourse d'animation culturelle – catégorie 2

Domaine d'études : Université / Collégial

Nombre : Variable

Montant : 500 \$

Critères d'admissibilité :

- avoir terminé une charge minimale de cours de 60 % dans un programme collégial ou un minimum de 18 crédits enseignés à l'USB dans un programme universitaire, pendant l'année précédente à l'année en cours;
- avoir une moyenne cumulative minimale de 2,50;
- être inscrit à une 2^e ou 3^e année consécutive dans un programme universitaire (minimum de 18 crédits enseignés à l'USB) ou dans un programme collégial (minimum de 60 % d'une charge de cours);
- accepter de contribuer de façon significative au succès d'activités culturelles sur le campus de l'USB au cours de sa 2^e ou 3^e année d'études.

Date limite des demandes : le 30 septembre

La demande doit être soumise au Registrariat.

N.B. : Ces bourses sont versées sous formes de crédits en deux versements égaux (sessions d'automne et d'hiver) et sont automatiquement déduits des droits de scolarité.

